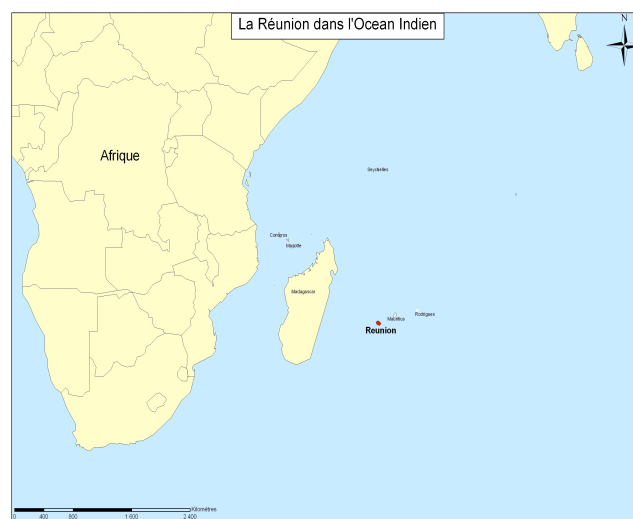


Productions métisses créole français : Caractéristiques, statut et valeur au sein de la société réunionnaise et de l'institution scolaire

Introduction

Située dans le sud-ouest de l'Océan Indien, à 800 km de Madagascar, La Réunion constitue avec l'île Maurice et l'île Rodrigues, l'Archipel des Mascareignes (Cf. figure 1).

Figure 1 : carte situant La Réunion dans la zone Océan Indien



Mais cette géographie est largement illusoire : outre leur profonde différence géologique, les îles « voisines » divergent économiquement, politiquement et sociologiquement. Alors que la Réunion devient département français en 1946, d'autres territoires insulaires accèdent à l'indépendance (Madagascar en 1960, Maurice en 1968). Son statut politique lui permettant de bénéficier des aides de l'hexagone et de l'Union Européenne, les routes, les infrastructures, les bâtiments scolaires et de santé, la télécommunication et autres signes de technicité et de modernité ont fait leur apparition dans les trois ou quatre dernières décennies. C'est pourquoi, cette région ultrapériphérique fait figure d'îlot de prospérité face à des espaces en détresse économique et politique comme Madagascar et la République Islamique des Comores et même face à l'île Maurice, distante seulement de 200 kms. Grâce à son Produit Intérieur Brut s'élevant à 14,70 milliards d'euros en 2008 (Brasset, 2009) et représentant trois fois celui de Madagascar et celui de Maurice, elle possède le pouvoir d'achat et le niveau de vie le plus élevé de la zone Océan Indien. Certains économistes estiment alors qu'elle constitue une sorte d'enclave « occidentale » au sein de cet agencement insulaire.

Toutefois, certains indicateurs la démarquent également de sa métropole. Son PIB ne constitue que 0,65 % du PIB français en 2005 et le taux de chômage réunionnais est 3 fois plus important que celui de la France hexagonale (24,5 % en 2008 contre 7,9 %).

Les particularités réunionnaises viennent du rythme accéléré des changements considérables survenus en un quart de siècle. Ces transformations majeures, profondes et brutales,

« se traduisent par un « télescopage » de deux mondes sociaux, celui de la tradition et celui de la modernité, qui s'interpénètrent « ici et maintenant »

pour produire une forme originale de « modernité réunionnaise » (Watin, 2001 : 77).

La société réunionnaise actuelle ne correspond donc pas simplement à la transplantation d'une portion de la société française dans l'Océan Indien. Selon Jean Benoist (1997 : 335), la créolité s'est édifiée « comme une négociation interculturelle, en situation sociale extrême ». Il n'y a donc pas de processus de substitution de la modernité à la tradition mais une coexistence de deux modèles, un réaménagement spécifique à l'île qui engendre des contrastes dans plusieurs domaines, comme au niveau social et économique d'où cette « hybridation » entre croissance et fragilité.

L'île est ainsi passée d'une société de Plantation à l'ère post-industrielle, sans transiter par l'étape de la société industrielle, ce qui lui vaut de ne pouvoir être caractérisée par les nomenclatures en vigueur. Malgré le recul de son agriculture, l'émergence d'activités comme l'industrie agroalimentaire et manufacturière, et l'installation d'une économie tertiaire (hôtellerie, restauration, services marchands et filières TIC), elle ne peut être qualifiée de développée en raison de sa valeur ajoutée industrielle très modeste. Elle ne s'apparente pas non plus à l'économie d'un Nouveau Pays Industrialisé (NPI) car « le processus d'import substitution semble s'essouffler » (Rochoux, 2010 : 44). Enfin, sa « croissance, particulièrement dynamique et son niveau de vie « occidental » » (Rochoux, 2010 : 44), ne permettent pas de la considérer comme sous-développée.

Au niveau social, si l'emploi a augmenté rapidement dans les années 90 (de 19 %), créant chaque année beaucoup plus d'emplois qu'un département métropolitain moyen, les inégalités sociales sont préoccupantes : l'île détient le triste record du chômage des DOM avec près de 38 % en 1998, contre moins de 30 % en Guadeloupe, Martinique et Guyane, et 10 % en France. En outre, les revenus de solidarité (RMI, aides sociales) ont une extension considérable, qui dépasse largement celle que connaît la métropole et donne l'image d'un pays assisté auquel est associée une normalisation de la représentation du Rmiste « permanent ». La structure sociale réunionnaise comprend à présent, une forte proportion « d'exclus » du monde des actifs, qui n'a pas d'autre choix que de faire valoir ses droits sociaux. Ces exclus représentent plus de deux tiers de la population et comprennent « des catégories sociales dites « défavorisées » - au sens de la catégorisation employée par l'INSEE – mais également, plusieurs générations ayant peu – voire pas – fréquenté l'Ecole » (Tupin, 1999 : 148). La nouvelle pyramide sociale s'avère alors très contrastée puisque l'on constate une segmentation qui se caractérise, selon Michel Watin par

« l'émergence d'une puissante classe moyenne native dont les représentants ont investi, depuis les lois de décentralisation de 1984, pratiquement tous les postes à responsabilité politique dans les différentes collectivités territoriales. Même si elle s'inspire largement des standards métropolitains, la classe moyenne locale se présente comme le moteur du changement social, propose les modèles sociaux réunionnais et est très active dans la construction d'une identité réunionnaise » (2001 : 79).

Au niveau linguistique également, La Réunion se singularise aussi bien de la France hexagonale que des autres espaces insulaires proches en développant une « originalité communicative et structurale réelle » (Prudent, 2005 : 360). En effet, la majorité des Réunionnais s'exprime en français et en créole mais se sert également de ces deux « variétés » linguistiques dans des stratégies originales, dépassant alors les habituelles alternances codiques. De nombreux énoncés qualifiés par les locuteurs eux mêmes, de « métis » sont alors constatés. L'ensemble de ces productions fait partie intégrante d'un système communicatif langagier qui se caractérise par son hétérogénéité et sa complexité. Quelles sont alors les particularités des formes mélangées attestées ? Quel est leur statut et leur valeur dans la société réunionnaise et dans l'espace scolaire ?

Il s'agira de montrer que si les productions métisses sont admises et légitimées par les locuteurs lorsqu'elles relèvent de l'informel, de la quotidienneté, du badin et de l'humour, dès qu'elles touchent au sérieux, à l'institutionnel et à l'officiel, elles retrouvent les stigmates autrefois affectés au créole et se voient proscrites ou interdites. L'Ecole, en particulier, grande pourvoyeuse de normes, nie et/ou rejette ces usages considérés comme peu académiques et donc impropres.

1 – Les productions réunionnaises : complexité et mixité

Lors de conversations quotidiennes, et ce quel que soit l'âge des (inter)locuteurs, il n'est pas rare d'entendre à La Réunion des énoncés où français et créole se mêlent, comme dans l'exemple ci-dessous. Lors d'un repas entre amis natifs, Madame A (38 ans) donne ainsi son avis sur la crise requin :

Madame A : « in / moin mi di i fo pa bègn Boucan / lé vié la toujour di té i fo pa bègn la ba / nana rekin / bin oui/ la toujou eu rekin la ba / fo pa oublié ke na poin lagon/ moin mon gran pèr la toujour interdi amoin/ Boukan sé le gran mèr/ na de troi moun la finn fé bouf azot la ba / sèlman i rapèl pu/ mais il faut se rappeler qu'il y a plusieurs années / il y a quelques surfeurs / le bann rekin la atak azot / le bann boug rodé lé zanmerdman pou amiz azot/ aprè pandan in tan pu personn té i bègn / lavé zartik dann journal / é apré zot i arkomans bin zot la gagné/ i arkomans bégné / mais mon dieu / il faut arrêter de faire n'importe quoi / pars ke bègn Boukan sé ninport koué pou moin / le plaj èk le mèr lé pa a de moun sa / (hein/ moi je dis qu'il ne faut pas se baigner au Boucan¹/ les vieux ont toujours dit qu'il ne fallait pas se baigner là bas/ ben oui / il y a toujours eu des requins là bas /il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas de lagon / moi mon grand père me l'a toujours interdit / Boucan c'est la grande mer / il y a deux ou trois personnes qui se sont fait bouffer là bas / seulement on ne s'en rappelle plus / mais il faut se rappeler qu'il y a plusieurs années / il y a quelques surfeurs / les requins les ont attaqués / les gars cherchaient les ennuis ben ils en ont eu / après pendant un temps personne se baignait / il y avait des articles dans les journaux / et après ils recommencent / ils recommencent à se baigner / mais mon dieu / il faut arrêter de faire n'importe quoi / parce se baigner à Boucan c'est n'importe quoi pour moi / la plage et la mer ne sont pas aux gens).

Ainsi, la répartition fonctionnelle complémentaire du créole et du français dans l'espace énonciatif réunionnais, telle qu'elle avait été décrite à la fin des années 60, ne s'avère plus strictement respectée. La variété haute, ici le français, n'est donc plus uniquement réservée aux situations prestigieuses, publiques, officielles et peut surgir dans la sphère privée, lors d'échanges amicaux. En outre, avec l'irruption à l'échelle locale des Techniques de l'Information et de la Communication ainsi qu'avec l'explosion médiatique, le créole longtemps cantonné à la sphère privée, apparaît de plus en plus dans les espaces publics (Lebon-Eyquem, 2008).

Les mélanges constatés dans les productions réunionnaises avaient conduit certains linguistes dans les années 1970, à postuler l'existence d'un continuum « qui ne semble pas exister dans les autres îles de la zone » (Chaudenson et Carayol, 1978 : 183) et qui se caractérise :

« par la présence d'un dia-système » bipolaire allant d'un « acrolecte » caractérisé par des formes socialement valorisées² à un « basilecte » correspondant à l'état de langues dévalorisé socialement³ (1978 : 182).

Entre les deux pôles du système langagier, une zone intermédiaire structurée en scalogramme avait été mise en évidence.

Toutefois, à partir des années 2000, plusieurs chercheurs (Georger, 2004 et 2005, Adelin, 2007, Ledegen, 2010, Souprayen-Cavery, 2010,) remettent en question l'hypothèse de l'échelle implicationnelle parce qu'ils constatent des productions métisses parfois imprévisibles, des formes issues de « négociations » entre créole et français (sans hiérarchie, sans implication).

L'extrait proposé ci-dessus en comporte un bel exemple : la locutrice mêle variantes phonétiques et lexicales basilectales et morphologique acrolectal. Elle se sert alors de la variante phonétique basilectale [i] dans « amiz azot » (s'amuser) et des variantes lexicales basilectales « boug » (gars) « zanmerdman » (ennuis) associées à une variante morphologique acrolectale constituée par le marqueur post verbal « -é » dans « rodé »⁴.

¹ La Boucan Canot est une des plus belles plages de l'île où il a été constaté de nombreuses attaques de requins.

² Appartenant au français standard.

³ Appartenant au créole basilectal.

⁴ En créole basilectal, on aurait plutôt « le bann boug té i rod les zanmerdeman pou amiz azot ». En effet, selon Robert Chaudenson (1974), Pierre Cellier (1985) et Gillette Staudacher-Valliamée (2004), en créole basilectal, le passé non accompli est indiqué par des marqueurs pré-verbaux et « l'information grammaticale précède toujours l'information lexicale » (Cellier, 1985 : 64).

Cette contiguïté de variantes acrolectales et basilectales non admise dans le continuum (Chaudenson et Carayol, 1978) avait été observée, il y a plus de 20 ans, par Lambert Félix Prudent (1981) sur le terrain martiniquais. Si ce linguiste admet un système langagier comprenant deux pôles extrêmes qui correspondent à du créole et à du français prototypiques, il considère que ces phénomènes sont bien moins fréquents et importants que les formes intermédiaires « mélangées » qu'il baptise « interlecte ». Il montre alors que la « zone interlectale n'obéit ni au basilecte nucléaire, ni à la grammaire acrolectale » (Prudent, 1981 : 26). Par conséquent, des termes relevant en principe du français peuvent être insérés dans une syntaxe créole, des éléments morphosyntaxiques créoles sont susceptibles de se retrouver dans des énoncés en français ou encore des productions créoles ont la possibilité d'être prononcées à la française. Il s'agit alors de considérer un macro-système langagier qui permettrait d'expliquer de manière solidaire l'ensemble des lectures martiniquaises.

C'est ce cadre théorique qui a été transféré au niveau local car il semble le plus approprié pour rendre compte du foisonnement et de la complexité des mélanges qui touchent les locuteurs de toute génération (Lebon-Eyquem, 2004, 2007). Chaque chronolecte possède des spécificités : si les formes linguistiques des plus de 60 ans se composent d'une majorité d'énoncés créoles prototypiques et de quelques hybridations dues aux contacts français/créole, celles des moins de trente ans comptent du français, du créole et regorgent de « mélanges » (Lebon-Eyquem, 2010). Selon Gudrun Ledegen (2010), les jeunes mettent en œuvre des « hybridations » et utilisent des « formes familières ou populaires comme je t'emmerde (fam.), va te faire foutre (fam.), (...), zozo (pop. « imbécile »), révélant ainsi un important décalage avec les « parlers jeunes » métropolitains » (Ledegen, 2010 : 118).

Pour les Réunionnais, l'interlecte ne se justifie pas uniquement parce qu'ils ne maîtrisent pas les langues en présence, cette manière de parler constitue un style, un nouveau flux textuel, un nouveau rythme et serait même jubilatoire et ce, grâce à des nouvelles associations qui leur permettent d'établir un type de communication privilégiée. L'interlecte représenterait alors « une zone de pratiques de parole relativement sûre, un lieu d'expérimentation des direx nouveaux, un repaire confortable d'identité et de solidarité » (Prudent et Mérida, 1984 : 45).

Ces formes mixtes sont toutefois, loin d'être aisément codifiables. En effet, comme dans toutes les situations de contacts de langues, on s'attend à repérer aisément les traditionnelles alternances codiques et autres emprunts. Pour ce faire, il s'agit d'étiqueter les unités françaises et créoles dans les énoncés. Mais rien n'est moins simple sur le terrain réunionnais. En effet, la proximité génétique, mais surtout structurelle du créole et du français rendant les frontières entre ces deux codes très labiles, il s'avère parfois ardu d'attribuer clairement et fermement ce qui relève de chacune de ces langues. D'après Annegret Bollée (1985), 60 % des termes du lexique créole correspondent à ceux du lexique français contemporain, ce qui signifie qu'une ou plusieurs de leurs significations se retrouvent dans un dictionnaire comme le *Petit Robert*. En outre, les normes du créole étant plurielles et les outils de références étant loin d'être homogènes (Adelin 2007 et 2008, Lebon-Eyquem, 2007), comment définir ce qui appartient strictement au créole ? Il est vrai que certaines alternances codiques paraissent plus aisément repérables que d'autres. Ainsi, on pourrait penser que dans l'extrait suivant « il faut arrêter de faire n'importe quoi / **pars ke bègn Boukan sé ninport koué pou moïn** », un premier segment en français est accolé à un deuxième en créole, en gras. Toutefois, dans le deuxième segment, on peut estimer aussi que « pars ke » et « sé » sont français, ce qui reviendrait à considérer que le segment en créole comprendrait des unités françaises.

Ainsi, la parole réunionnaise se caractérise par l'originalité de ses formes, sa mixité, sa mouvance et sa difficulté à se fragmenter en segments circonscrits relevant de codes polaires. Comment est-elle perçue par les Réunionnais ?

2 – L'épilinguistique des Réunionnais : prégnance de la hiérarchie diglossique

Puisque d'après Pierre Bourdieu, la langue est « l'objet de représentations mentales, c'est-à-dire de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents investissent leurs intérêts et leurs présupposés » (1982 : 135), il est intéressant de se centrer sur la valeur que Réunionnais attribuent aux formes du macro-système. Comment est perçue la communication de type

interlectal constituant la pratique commune ? Les conflits entre créole et français se seraient-ils apaisés en raison d'une envie de métissage linguistique et culturel ?

Si les locuteurs réunionnais reconnaissent de plus en plus la légitimité communicative des formes interlectales ou créoles, si une certaine décrispation est constatée (Bavoux, 2002), ce n'est que dans certains espaces et dans certains contextes.

Certes, les énoncés métis et créole se risquent à apparaître dans l'espace public où ils n'étaient guère admis auparavant et ce, sous leur version écrite, sous forme d'affiches, de tracts, de spots télévisuels. Certes, les enquêtes sur l'efficacité pragmatique des enseignes commerciales et autres encarts publicitaires montrent que les Réunionnais admettent apprécier le créole ou les formes hybrides, parce qu'ils les trouvent « attrayants, marrants, sympathiques, conviviaux et folkloriques », et les enquêtés conviennent se sentir heureux et fiers de voir respecter ainsi leur identité réunionnaise (Lebon-Eyquem, 2008). Même lorsque les énoncés constituent des écarts par rapport à la norme du créole et du français, ils sont acceptés et peuvent même constituer des références en la matière : ainsi, le slogan « la dodo lé la » vantant les mérites d'une bière locale, malgré sa grammaire interlectale que certains identifient comme « bancale », s'est imposé et a imprimé définitivement sa marque à l'espace publicitaire réunionnais. Il n'existe pas une commune ou un quartier de l'île qui ne possède pas sur leurs murs, la peinture de ce slogan accompagné du gros oiseau aux ailes atrophiées, le dodo, surtout emblématique de l'île sœur, Maurice. Même les formes fantaisistes, comprenant des imbrications insolites, ou hyper minimalistes avec une touche humoristique voire grotesque, sont intégrées parce que considérées comme participant à la création d'une connivence et à la manifestation de l'intérêt porté à la langue et à la culture locale.

Cependant, la plupart des personnes consultées nient totalement l'impact de ces enseignes interlectales sur leurs achats et refusent de les considérer comme déterminantes sur leur comportement de consommateurs, minimisant alors leurs retombées. Ainsi, les énoncés mélangés sont cantonnés à des fonctions comme amuser, séduire les clients, créer de la connivence et émouvoir et sont admis comme vecteurs de plaisir. Leur assigner des enjeux sérieux semble risqué car cela leur octroierait trop d'importance et pourrait concurrencer le français dans la place prestigieuse qu'il occupe.

Dès que le créole (ou les formes intermédiaires) est investi d'une fonction officielle, les lieux communs qui sévissaient déjà il y a plus de trente ans (Gueunier et al, 1978), réapparaissent alors. Ainsi, l'installation par le maire de Saint Denis fin octobre 2010, à l'entrée est de la ville, du premier panneau signalétique en créole avec la mention du nom de la capitale (« Sin-Dni ») a suscité de violentes réactions sur les ondes radiophoniques locales ou dans le courrier des lecteurs des différents quotidiens. On déplore la graphie phonologique (45 %) utilisée, accusée d'être à l'origine des nombreuses erreurs orthographiques. On dénie au basilecte le statut de langue et il est alors rendu responsable de tous les maux : favoriser l'illettrisme, constituer un véritable handicap à l'acquisition du français, ruiner la réussite professionnelle et personnelle.

Si dans les usages, le schéma diglossique canonique est remis en cause, il reste pourtant très prégnant dans les représentations des locuteurs. L'épilinguistique des Réunionnais continue d'assigner un statut de langue haute au français qui s'impose toujours lorsque l'on touche à la réflexion, à l'abstraction et à l'officiel. Dès que le créole et l'interlecte intègrent cet espace, ils entrent en concurrence avec la langue prestigieuse, écrite, standardisée et s'engage alors un combat inégal. Les formes intermédiaires font alors l'objet d'une forte stigmatisation, tournant même au procès identitaire alors que si elles se cantonnent à l'espace informel, elles apportent une réponse satisfaisante aux besoins pragmatiques des Réunionnais.

3 – L'école : négation ou stigmatisation à bas bruit des productions métisses et des compétences plurielles

Le terrain scolaire étant émetteur et consommateur de normes et s'étant fixé pour mission le respect de la langue française, la diversité linguistique ne sera peu voire pas prise en compte.

Dans un contexte linguistique dont les traits saillants sont l'hétérogénéité des productions, les mélanges originaux et la proximité structurelle du français et du créole qui rendent les frontières entre

les langues très floues, l'acquisition langagière s'avère particulièrement complexe. En effet, l'enfant en train de s'approprier une langue, peut recevoir des énoncés formellement très différents de la part de mêmes locuteurs et au sein de la même interaction. Il ne dispose pas alors de la possibilité d'associer un lecte à une personne ou à un lieu, voire à une situation de communication particulière comme le préconisent certains chercheurs (Ronjat, 1913 ; Tabouret-Keller, 1969, 1997 ; Hagège, 1996). Pourtant, il doit intégrer les inputs, les discriminer afin de repérer les règles de fonctionnement de chaque lecte et les ajuster à une situation de communication ; autant d'opérations cognitives, linguistiques et pragmatiques qu'il est contraint de gérer simultanément. En outre, une majorité d'enfants s'approprient les deux langues de façon concomitante ou presque, puisque si certains ont commencé à parler en créole, ils apprennent très vite, vers l'âge de 3 ans, le français avec lequel, ils sont familiarisés par le biais de la télévision, de la radio, des jeux vidéos et des interactions de leur entourage. Comme les facteurs favorisant l'acquisition langagière en milieu créole sont multiples et particulièrement tributaires de moult paramètres et notamment des capacités à associer un lecte à une situation et à discriminer les langues (Lebon-Eyquem, 2007), les compétences langagières des enfants réunionnais ne peuvent qu'être à géométrie variable et leurs profils linguistiques diversifiés.

Evelyne Adelin (2008) en distingue trois :

- Les dominants en français ou en créole qui n'utilisent qu'une seule langue (soit le créole, soit le français) dans la plupart des situations, produisent de nombreux énoncés interlectaux, quand ils ne possèdent pas le matériau langagier approprié et comprennent les règles d'usage mais ne parviennent pas à les respecter lorsqu'il s'agit d'utiliser le code non habituel.
- Les équidominants qui se décomposent en deux groupes : les bilingues (utilisent chaque code en fonction des situations de communication, réalisent peu de mélanges et maîtrisent les règles d'usage) et les mix-lingues (n'utilisent ni le français, ni le créole seul, produisent beaucoup d'énoncés interlectaux quelle que soit la situation de communication et ne connaissent pas, et ne maîtrisent pas les règles d'usage).

Le statut que confère cette linguiste aux mélanges appelle quelques réserves : la production des énoncés interlectaux est considérée uniquement liée à la non maîtrise d'un ou des codes polaires, alors que les hybridations peuvent témoigner de la richesse des procédures mises en place par le locuteur (Moore et Simon, 2005). Toutefois, cette classification constitue un point d'appui précieux pour proposer des évaluations adaptées aux élèves réunionnais ou encore ajuster celles qui existent.

Pourtant, rien de tout cela n'est considéré par l'école. Les apprenants réunionnais sont évalués par des étalons nationaux reposant sur une norme écrite, ce qui signifie qu'il est attendu d'eux, les mêmes performances, au même moment, que leurs pairs de l'Hexagone. A titre d'exemple, en 2011, les élèves de CM2 ont été soumis à des évaluations similaires qu'en métropole et ce, en début février. Or, dans l'île, cette période est considérée comme l'une des plus chaudes (parfois, la température monte jusqu'à 40 degrés dans certaines classes) et aucun aménagement n'est prévu pour atténuer ces désagréments climatiques et améliorer les conditions de travail des élèves. En outre, les élèves reviennent de 6 semaines de vacances et ont besoin de reprendre leurs marques et de se réadapter au rythme scolaire. Les 27 pages du cahier d'évaluation et les 60 items proposés ne manquent pas de les déstabiliser. De plus, que ce soit en CE1 ou en CM2, seules sont prises en compte les performances en lecture, en étude de la langue (grammaire, orthographe et vocabulaire) et en production avec comme postulat, des compétences en compréhension et en production en français chez tous les élèves. Un étayage de la part de l'enseignant n'est pas autorisé et même une simple reformulation des consignes n'est pas admise. Dès lors, la compréhension des consignes n'étant pas établie et le temps donné limité, les performances réelles des élèves réunionnais ne seront pas toujours bien identifiées. Quant à leur capacité à l'organisation et à la structuration discursive, elles seront parfois masquées sous une maîtrise inégale du français et des pratiques interlectales que les maîtres ne savent pas évaluer.

Parfois, on constate la volonté de mettre en œuvre une approche plurilingue liée aux avancées de la linguistique mais le manque d'adaptation des recherches réalisées sur des terrains où certes les langues sont en contacts mais où leur proximité structurelle ne s'avère pas aussi forte qu'à La Réunion, conduit à des résultats pratiques ne sont pas toujours probants.

Certes, l'institution ne prône plus explicitement une idéologie anti-créole et n'attribue plus au basilecte la responsabilité de l'échec scolaire mais en ne prescrivant que des instructions vagues et très générales, en fournissant peu moyens de les mettre en œuvre et en ne proposant qu'une formation parcellaire aux maîtres sur la didactique et la pédagogie du français en milieu créole, elle ruine les chances d'une cohabitation harmonieuse des lectes au sein de la classe. Ainsi, lorsque des énoncés métis ou créoles surgissent dans la classe, les enseignants démunis, ne peuvent compter que sur leurs compétences linguistiques, leur expérience pédagogique et leur histoire langagière qui fait parfois état d'un rapport aux langues très complexe et peu serein.

Les enquêtes réalisées auprès de maîtres montrent que les enseignants se répartissent en deux groupes : dans le premier (environ 66 % de l'effectif), les énoncés métis et créoles lors de situations formelles sont pris en compte mais presque systématiquement opposés à un modèle figé représenté par la norme fantasmée du français standard, décrite par les grammaires de référence. La moitié de ces maîtres là stigmatise ces productions et parfois fortement, ce qui semble avoir pour conséquence de réduire les interventions des élèves et en particulier de ceux qui ne possèdent pas encore les moyens linguistiques pour s'exprimer en français. L'autre moitié survalorise la traduction des productions en français sans toutefois porter de jugement de valeur. Certes, ces enseignants permettent aux élèves d'appréhender les normes d'usage mais en ne traitant pas les essais français intra-linguistiques réalisés, elle n'invite pas à prendre appui sur des bases, sur du « déjà là » pour construire des aptitudes solides en français.

Le deuxième groupe est constitué par environ 34 % des enseignants qui choisit tout bonnement d'ignorer le basilecte et les « mélanges » et ne réagit pas sur la forme des énoncés produits.

Dans la majorité des cas, ces formes sont perçues comme « non académiques » et souvent dévalorisées car considérées comme les indicateurs d'une maîtrise précarisée du français ou d'un déficit langagier. Très rarement, elles apparaissent comme une « *compétence à communiquer langagièrement (...) possédée par un acteur qui maîtrise, à des degrés divers, plusieurs langues* » (Coste, Moore et Zarate, 1999 : 12) et qui mettrait en jeu des compétences plurielles, interactives, discursives et cognitives.

En se montrant indifférente aux productions effectives et en ne les légitimant pas ou peu, l'école contribue à leur minoration et à l'insécurité des locuteurs. Les progrès des élèves ne s'en trouvent alors pas favorisés. Si l'on ajoute à cela, la non-adaptation des programmes, les étalons nationaux qui ont tendance à majorer les difficultés effectives des apprenants, on comprend mieux, en partie du moins, les mauvais résultats de La Réunion et sa place constante d'avant-dernier dans le classement général académique. Ainsi, nous enregistrons 16 % de scores inférieurs à 33 % d'items réussis, contre 7 % au plan national, soit plus du double d'élèves reconnus comme « en très grande difficulté ». Au DNB (Diplôme National du Brevet), le taux moyen de réussite, de 1995 à 2005, est de 69,5 % contre 76,4 % dans l'hexagone, soit un écart de moins 6,6 %. Enfin, le taux de redoublement en 6^{ème} est lui aussi supérieur à celui de la métropole : 9,8 % contre 6,1 %, soit un écart de plus 3,7 %.

Alors que tout cela aurait dû discréditer les évaluations nationales et remettre fortement en question la légitimité de la catégorie des apprenants « en difficulté » à La Réunion malheureusement cela conforte l'idée, chez les parents et les enseignants, que commencer à parler en créole et à l'aide de formes interlectales constitue un obstacle à la réussite des élèves réunionnais et que les énoncés de ce type doivent être limités en classe.

Les enseignants, souvent désemparés et impuissants, reportent la responsabilité de leur non-réussite sur les élèves et l'usage du créole et des hybridations constitue le seul indicateur de la difficulté scolaire et un puissant critère disqualifiant (Lebon-Eyquem et Robert, 2012).

Quelques « avancées » au niveau institutionnel du créole sont constatées, parmi elles, la création du Capes créole mais qui a entraîné peu d'incidences sur le rendement du système éducatif réunionnais. Selon Robert Chaudenson (2006), ces propositions ministérielles en faveur du créole peuvent même comporter des risques car elles constituent en quelque sorte de la « poudre aux yeux » et dispensent les autorités académiques d'actions réellement efficaces pour l'école (Chaudenson, 2006). Il semblerait également que les problématiques essentielles n'aient pas été abordées. Ainsi, a été mis en œuvre « *un*

enseignement de la LCR⁵ sans savoir quels seront la place et le rôle de la LCR dans le système éducatif domien » (Chaudenson, 2006 : 235). Le bilan en matière de LCR reste très mitigé en raison du manque d'une réelle politique linguistique spécifique dans l'île. Tout laisse croire que l'on demeure dans le domaine du symbolique avec des résistances qui s'avèrent encore très prégnantes.

Conclusion

Les productions réunionnaises sont indéniablement à géométrie variable et la mixité, la superposition des codes, voire la création de codes *ad hoc*, instantanés, inédits et éphémères, s'imposent de plus en plus à la réflexion des locuteurs et des observateurs. Cette hétérogénéité linguistique est légitimée tant qu'elle ne déborde pas les frontières de l'informel et du badin et sa stigmatisation est toujours de mise dans les contextes formels et notamment dans l'espace scolaire : « *par nature, l'institution scolaire réproouve tout ce qui se heurte aux normes et présente un caractère déviant* » (Bertucci, 2010 : 179). Plus que les résultats des élèves, les pratiques langagières métisses constituent des puissants marqueurs discriminants et contribuent à la marginalisation des locuteurs. Ainsi, l'école crée le besoin de ses propres services par l'élaboration de ses normes linguistiques dans lesquelles elle enferme l'élève.

Une formation des enseignants (du reste constamment réclamée par eux) s'avère urgente. Il s'agira de considérer l'hétérogénéité des parcours, des expériences, des langues et des savoirs. Quant la possibilité de mettre en œuvre un étayage efficace parce que contextualisé, les professeurs verseront moins dans les stéréotypes et les catégorisations discriminantes. Restauré dans son identité d'apprenant et de locuteur, l'élève en difficulté quant à lui, pourra reprendre confiance en lui et en le système scolaire.

Bibliographie

ADELIN E. (2007) « La convergence avec le français. Quel créole de référence à la Réunion ? » dans *Le français dans les aires créolophones. Vers une didactique adaptée*, L'Harmattan (Coll. Langues et développement), Paris, 171-183.

ADELIN E. (2008) « Les compétences linguistiques d'enfants exposés à deux langues proches : le cas réunionnais », in *Etudes Créoles*, n° 1-2, L'Harmattan, OIF, pp 145-175.

BAVOUX C. (2002) « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », in BAVOUX C., ROBILLARD D. (dir.), *Linguistique et créolistique. Univers créoles 2*, Paris, Anthropos, 57-76.

BENOIST J. (1997) « Soigner dans des sociétés plurielles : les leçons du monde créole », in HAZAEL-MASSIEUX M.-C., de ROBILLARD D. (dir.), *Contacts de langue, contacts de cultures, créolisation*, Paris : L'Harmattan

BERTUCCI M.-M. (2010) « Insertion des migrants dans la société française : situation linguistique, territorialisation, discrimination » in Feussy V., Lebon-Eyquem M., Moussirou-Mouyama A., Blanchet P., (dirs), *Hétérogénéité sociolinguistique et didactique du français. Pratiques linguistiques des jeunes en terrains plurilingues*, Paris, CLD éditions, pp. 172-188.

BOLLEE A. (1987) « Créoles français et français nord américains », in *Français standard du Canada, français de France*, Actes du Colloque de Trèves, sous la direction de Niedereche H.-J. et Wolf L.

BOURDIEU P. (1982) *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.

BRASSET, M. (2009) « Fléchissement de la croissance » dans *Economie de La Réunion (hors série n°6, Bilan économique 2008)*, Direction régionale de l'INSEE, 4-5.

⁵ Langue et Culture Régionale

- CHAUDENSON R. (2006) *Education et langues. Français, créoles, langues africaines*. Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON R., CARAYOL M. (1978) « Diglossie et continuum linguistique à la Réunion » in *Les Français devant la norme*, Paris, Champion, pp. 175-190.
- COSTE D., MOORE D, ZARATE G. (1999) « Compétence plurilingue et pluriculturelle », Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- GEORGER F. (2004) *Didactiser le contact créole/français. L'exemple d'une classe maternelle bilingue à La Réunion*, Mémoire de Maîtrise de Lettres Modernes, sous la direction du Pr. Prudent L. F., Université de La Réunion.
- GEORGER F. (2005) *Approche du système de communication linguistique de certains enfants réunionnais. Réflexion sur le langage en situation de contact de langues*, Mémoire de DEA « Langage et Parole », sous la direction du Pr. Prudent L. F., Université de La Réunion.
- GUEUNIER N., GENOUVRIER E., et KHOMSI A. (1978) *Les français devant la norme*, Paris : Champion.
- HAGEGE C. (1996) *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob.
- LEBON-EYQUEM M. (2004) *Paroles réunionnaises entre créole et français : dynamique conversationnelle et productions interlectales*, Mémoire de DEA « Langage et Parole », sous la direction du Pr. Prudent L. F., Université de La Réunion.
- LEBON-EYQUEM M. (2007) *Une approche du développement langagier de l'enfant réunionnais dans la dynamique créole-français*, Thèse de doctorat sous la direction du Pr. Prudent L. F., Université de La Réunion.
- LEBON-EYQUEM M. (2008) « La dodo lé la. Stylistique du « mélange » à La Réunion : à la recherche de l'efficacité pragmatique endogène », in Bavoux C., Prudent L. F., et Wharton S., (dirs), *Normes endogènes et plurilinguisme* ENS, Lyon, pp. 153-175.
- LEBON-EYQUEM, M. (2010) « Productions interlectales réunionnaises dans la dynamique créole-français » in BLANCHET P., MARTINEZ P., *Pratiques Innovantes du Plurilinguisme Emergence et prise en compte en situations francophones*, Paris, AUF, Archives contemporaines, pp 37-64.
- LEBON-EYQUEM M., ROBERT C. (2012) « La « grande difficulté scolaire » comme stigmat sociolinguistique » in Lebon-Eyquem M., Bulot T., Ledegen G., (dirs), *Ségrégations, normes et discrimination(s). Sociolinguistique urbaine et migration*, Bruxelles, Editions Modulaires Européennes, pp. 95-142.
- LEDEGEN G. (2001) « Les « parlars jeunes » en zone rurale à La Réunion : une pré-enquête sur le rapport à la ville de la part de jeunes en insertion professionnelle », in LEDEGEN G. (dir.). *Travaux et documents, Les « parlars jeunes » à la Réunion*. Saint-Denis : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. Université de La Réunion. 89-112.
- LEDEGEN G. (2010) « Réalités et paradoxes du contact créole-français à La Réunion : « tééé atta je te raconte un z'affaire », in WOLFF E., et WATIN M., (éds), *La Réunion, une société en mutation, Univers créoles 7*, Paris, Anthropos, pp. 101-121.
- MOORE D. (2006) *Plurilinguismes et école*, Paris, Didier, Coll. « Langues et apprentissages des langues ».
- PRUDENT L F. (1981) « Diglossie et interlecte », *Langages*, n° 61, 13-38.

PRUDENT L. F. (2005) « Interlecte et pédagogie de la variation en pays créole », in PRUDENT L. F., TUPIN F., WHARTHON S., (éds.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Berne, Peter Lang, pp. 359-378.

PRUDENT L. F., MERIDA G. J. (1984) « An langaj kréyol dimi-panaché... : interlecte et dynamique conversationnelle » in *Langages*, N°74, Larousse, pp. 31-45.

ROCHOUX J.Y (2010) « Une petite économie insulaire et ses paradoxes » dans *La Réunion, une société en mutation. Univers créoles 7*, Anthropos, Paris, 33-54.

RONJAT J. (1913) *Le développement du langage observé chez un enfant bilingue*, Paris, Champion.

SOUPRAYEN-CAVERY L. (2010) *L'interlecte Réunionnais : approche sociolinguistique des pratiques et des représentations*, L'Harmattan, Paris.

TABOURET-KELLER A. (1969) *Le bilinguisme chez l'enfant avant 6 ans : étude en milieu alsacien*, Thèse d'Etat, Strasbourg.

TABOURET-KELLER A. (1997) *La maison du langage*, Montpellier, PU Université Paul Valéry-Montpellier 3, Coll. « Série Langage et Cultures ».

TUPIN F. (1999), « L'école réunionnaise privée de politique d'aménagement linguistique : quelles incidences, quelles remédiations ? », in *Lidil, Les langues régionales. Enjeux sociolinguistiques et didactiques*, n°20, Université de Grenoble, p. 147-164.

WATIN M. (2001) (dir) *Communication et espace public. Univers créoles 1*, Paris : Anthropos-Economica.